

La RUÉE vers l'ART 2017 - Guide Artiste

Introduction

Le projet La RUÉE vers l'ART a connu un vif succès en 2016 avec ses 7 lieux transformés. Le présent document vous énonce les objectifs du projet pour la deuxième édition, les critères à respecter pour chaque lieu visé par le projet ainsi que les critères d'admissibilité d'un projet et d'un artiste.

Objectifs du projet

Le projet La RUÉE vers l'ART 2017 vise à bonifier le circuit déjà existant. À améliorer la qualité de vie des citoyens de Salaberry-de-Valleyfield par le biais de la mobilisation de partenaires et de citoyens. Le moyen utilisé est la création de murales et de rurales en lien avec la géomorphologie des lieux proposés ainsi que le patrimoine et/ou la vocation actuelle du lieu.

- Embellir une rue ou section de rue par l'art visuel.
- Rajouter des oeuvres d'art sur le circuit piétonnier.
- Favoriser la participation citoyenne.
- Créer des partenariats entre organismes, entreprises, artistes, citoyens et la Ville, en misant sur une approche favorisant la médiation culturelle.
- Soutenir des démarches artistiques.
- Augmenter le sentiment d'appartenance des citoyens à leur quartier.
- Faciliter l'accès à l'art aux résidents et visiteurs de Salaberry-de-Valleyfield.

Description du projet

Le projet vise la réalisation de rurale (murale sur asphalte/béton) par des artistes dans un optique de médiation culturelle, par appel de candidature. Les artistes sélectionnés travailleront sur l'élaboration d'un croquis spécifique pour un lieu visé, en étroite collaboration avec les citoyens et les partenaires. Le patrimoine bâti et/ou vécu, ainsi que la morphologie du lieu devront être pris en considération et mis en valeur par l'artiste. Soutenu par *Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers*, les artistes et les citoyens partageront leurs idées et leurs connaissances. Les œuvres seront créées en mai, juin et juillet. Les artistes participants recevront un cachet qui sera à définir selon le projet proposé. Un cachet de maximum 300\$ est disponible par projet.



Critères d'admissibilité pour un artiste

L'artiste désirant participer au projet accepte les exigences suivantes :

- Remplir le formulaire incluant un croquis original respectant les critères généraux et spécifiques du projet et le retourner avant le 3 avril 2017.
- Un artiste peut présenter un maximum de 3 propositions.
- L'artiste peut présenter sa candidature en équipe avec un autre artiste.
- Être disponible pour rencontrer le comité de sélection.
- Être disponible dès le mois de mai pour la création de l'œuvre
- Le non-respect des critères d'admissibilité entraîne la disqualification de l'artiste au processus de sélection.

Évaluation des candidatures

Il est obligatoire de communiquer avec nous avant de débiter l'écriture de votre projet.

Les artistes seront sélectionnés par un comité composé de 5 personnes provenant de milieux différents : communautaire, municipal, culturel, citoyen. Ils seront également invités à une entrevue avec le comité. Les candidatures proposées seront jugées selon une grille d'évaluation. La démarche de médiation culturelle de l'artiste, l'originalité du projet proposé et sa recherche seront également pris en considération par le comité. Une fois sélectionnée, l'artiste ou l'équipe devra s'engager en signant un contrat avec Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers. Les artistes ou équipes sélectionnés recevront une réponse à la fin avril. 3 à 5 artistes seront sélectionnés pour l'édition 2017.

Critères généraux :

- S'inspirer de la morphologie du lieu. **Nous vous conseillons fortement de visiter le lieu avant de commencer votre démarche. Au besoin, un membre du comité pourra vous accompagner.** En tout les cas, il est conseillé de respecter une distance de 6 mètres des intersections, passage piéton et autre point de repère de circulation.
- Présenter un projet incluant la notion de médiation culturelle/participation citoyenne.
- Présenter un pré-croquis original respectant les critères spécifiques.
- Créer un projet pouvant se réaliser à l'intérieur ou à proximité du circuit déjà en place.
- L'artiste devra travailler avec les matériaux fournis par PRAQ. Il sera possible de prendre connaissance des matériaux disponibles préalablement.

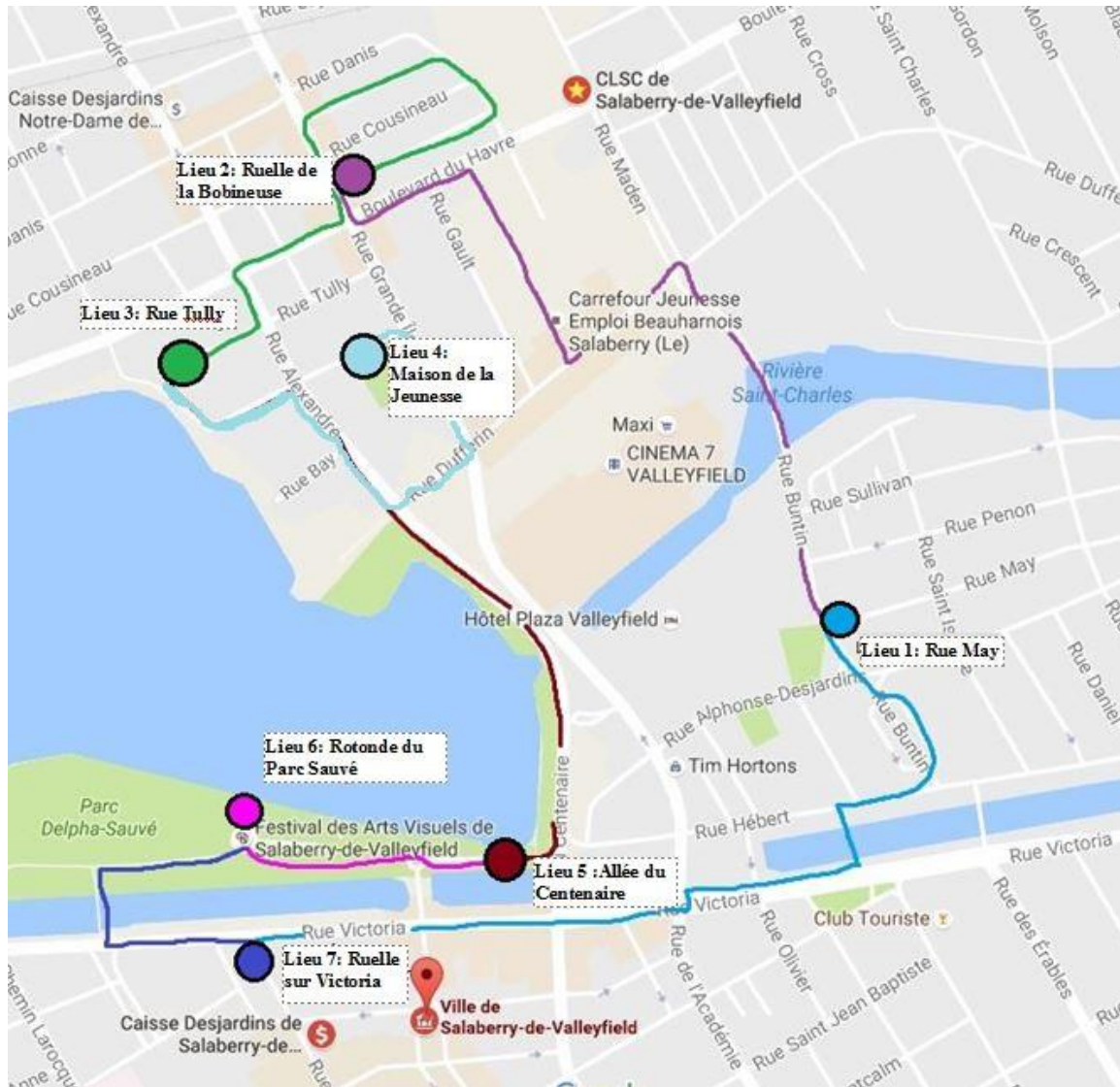


Lieu 1 : À définir entre le lieu 7 et le lieu 1.

Caractéristiques particulières: Présenter une œuvre visible à proximité du circuit déjà existant.

Surface à peindre : À déterminer par l'artiste ou l'équipe.

Circuit :



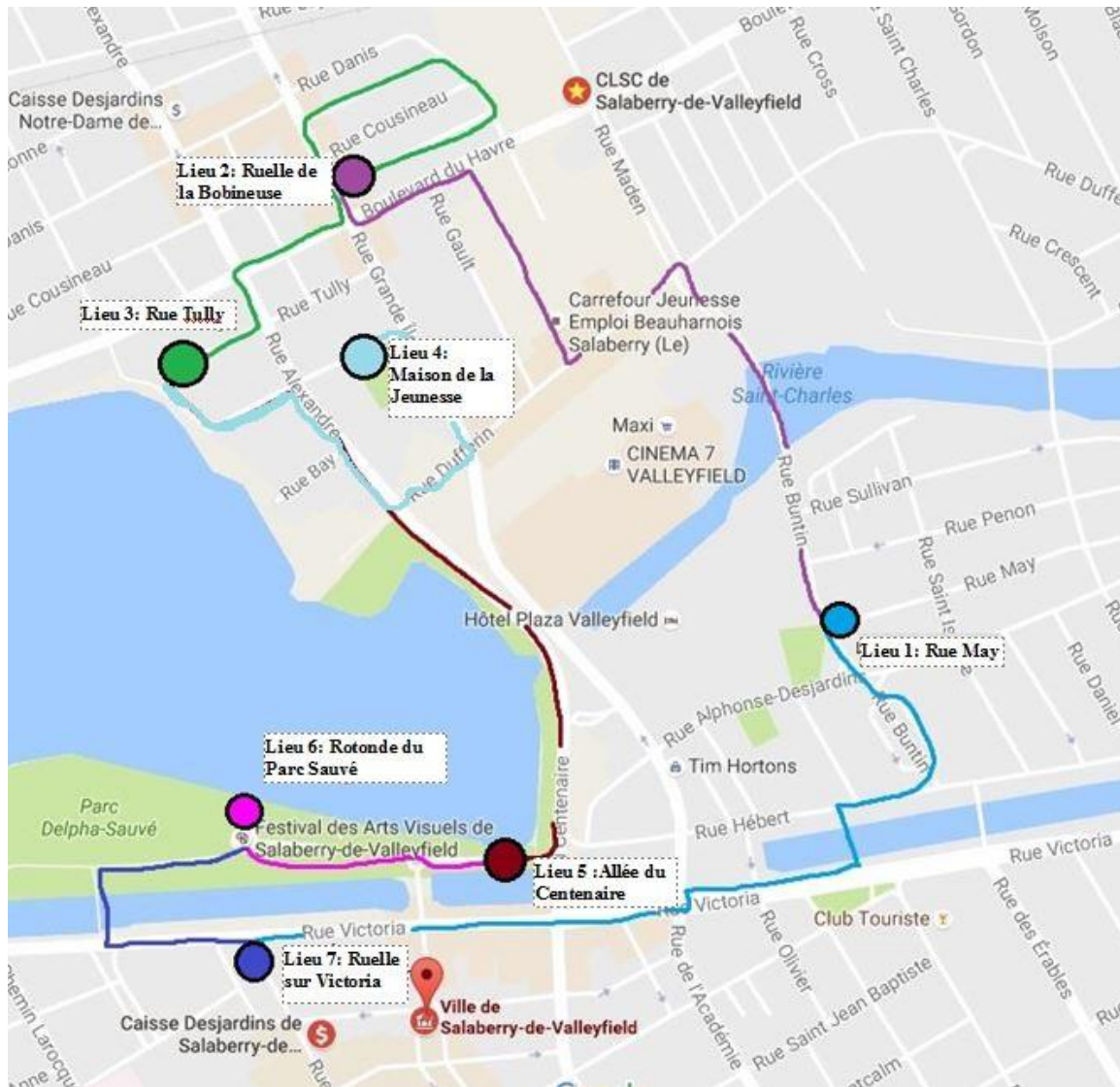
Lieu 2 : À définir entre le lieu 1 et le lieu 4.

Caractéristiques particulières: Présenter une œuvre visible à proximité du circuit déjà existant.

Surface à peindre : À déterminer par l'artiste ou l'équipe.

Circuit

:



Lieu 3 : À définir entre le lieu 4 et le lieu 7.

Caractéristiques particulières: Présenter une œuvre visible à proximité du circuit déjà existant.

Surface à peindre : À déterminer par l'artiste ou l'équipe.

Circuit :



Informations supplémentaires importantes

***Commerces et bâtiments privés :** Il est possible d'impliquer un commerce dans le projet. À ce moment, une contribution financière pourra être demandée au commerce en question. Les démarches auprès du commerce pourront se faire en partenariat entre l'artiste et PRAQ.

***Rurale, lieux public et mobiliers urbain :** Devra obtenir une autorisation du Service Récréatif et Communautaire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Ces démarches sont effectuées par PRAQ.

***Murale :** Devra obtenir une autorisation du conseil municipal. Ces démarches sont effectuées par PRAQ.

Veillez nous contacter avant de débiter l'écriture de votre projet :

Coordination du projet :

Audrée Bourdeau

Agente à la vie de quartier

Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ)

450-370-4387 poste 104

praqanim@cqcable.ca

